Communication COVID-19





DESTINATAIRES : À tous les médecins, les gestionnaires et les employés du CISSS de Chaudière-Appalaches

DATE: Le 5 février 2021

OBJET : Présence de proches aidants ayant un résultat de COVID-19 confirmé ou suspecté dans un établissement du CISSS de Chaudière-Appalaches

À la suite des événements survenus récemment dans divers secteurs d'activités, il nous apparaît important d'apporter certaines précisions sur les directives de la présence de proches aidants ayant la COVID-19 confirmée ou suspectée dans nos établissements en raison de la pandémie de la COVID-19.

Selon les directives ministérielles datant du 2 décembre 2020 en lien avec la présence des personnes proches aidantes dans les milieux de vie et dans les centres hospitaliers :

- La personne proche aidante ayant reçu un diagnostic de la COVID-19 confirmé, en investigation ou symptomatique, ne peut se présenter dans un de nos établissements;
- Lors de situations exceptionnelles (ex. : raison humanitaire, accompagnement en fin de vie) une autorisation particulière peut être octroyée par le Service de la prévention et contrôle des infections ou le coordonnateur d'activités en dehors des heures ouvrables, au cas par cas, après analyse de la situation. Les conditions suivantes doivent être respectées afin de diminuer les risques de transmission :
 - L'usager doit être dans une chambre individuelle;
 - Convenir d'un moment pour l'accueillir dans l'établissement;
 - Doit être escorté directement à la chambre à son arrivée;
 - Enseignement des mesures de prévention et contrôle des infections (PCI) à respecter et devra également être reconduit jusqu'à la sortie au moment de son départ.

Ces directives sont valables dans tous les établissements du CISSS de Chaudière-Appalaches. Veuillez prendre note que certains secteurs présentent des particularités à l'intérieur des directives spécifiques (ex. : obstétrique, cancérologie, etc.).

Nous vous remercions de votre collaboration.

L'équipe PCI

Contenu et diffusion approuvés par : Marco Bélanger

